

**Procès Verbal Séance du Conseil Municipal
du 13 Décembre 2021**

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 8 novembre 2021.

L'an deux-mil vingt et un, le 13 décembre,
le Conseil Municipal de la commune de Martinet, dûment convoqué (selon l'article L2121-10 du CGCT) s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Michel PAILLUSSON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 7 décembre 2021

Étaient présents : Mr PAILLUSSON Michel, Mme MASSON Florence, Mr BRET Patrice, Mr BOURGEOIS Laurent, Mme MORNET Evelyne, Mme HERBRETEAU Joëlle, Mr GAUDIN Renaud, Mr HERBRETEAU Yann, Mr HILLAIRET Jean-François, Mme GIRAUDEAU Amandine, Mme ELINEAU Claudine, Mr GAUDIN Julien.

Excusés : Mme CHEVILLON-MORNET Marie-Andrée, Mme CHARIAUD Gabrielle, Mr MENARD Pierre

Mr Patrice BRET a été désigné secrétaire de séance.

Points ajoutés à l'ordre du jour : - Délibérations : - CCPA : adhésion groupement de commande fourniture de carburant
- SPL : Cession d'une action à la commune de Saint Julien des Landes

1 – DECISION DU MAIRE :

Par délibération du 21 juillet 2020 et conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

Mr le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

• Décision du Maire :

- 25/11/2021 : Signature devis Remaud Paysagiste, élagage lavoir et lotissement La Vilnière pour un montant de 1 800.00 € HT
- 08/11/2021 : Renonciation DPU, parcelles A 1137, 1 Route d'Aizenay, Le Lutron
- 16/11/2021 : Renonciation DPU, parcelle A 1326, 13 Rue des Moulins
- 30/11/2021 : Renonciation DPU, parcelle A 180, 29 Rue du Jaunay

2 – DELIBERATIONS :

DELIB n° 2021.12.01 – Demande de subvention à l'Etat pour la rénovation du camping municipal « Les Ouches du Jaunay »

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commune pourrait prétendre à une subvention de l'Etat pour le projet de rénovation du camping municipal « Les ouches du Jaunay ».

Selon les devis, le montant estimatif des travaux s'élève à 120 000.00 € HT, avec un taux de subvention de 30 %.

Le plan de financement s'établirait donc ainsi :

- Subvention de l'Etat (30 %) =	36 000 €
- Emprunt et autofinancement =	<u>84 000 €</u>
	120 000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ***Décide de réaliser les travaux de rénovation du camping municipal,***
- ***Sollicite l'octroi d'une subvention de l'Etat pour ce projet.***
- ***Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document à intervenir***

DELIB n° 2021.12.02 – BUDGET PRINCIPAL : DM n°2 INSCRIPTIONS ET VIREMENTS DE CREDITS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à des inscriptions et virements de crédit, afin de faire face aux régularisations de fin d'année.

Il propose donc les modifications suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
7391171	Dégrèvement jeunes agriculteurs	9.00 €	
73111	Reversement jeunes agriculteurs		9.00 €
Total section de fonctionnement		9.00 €	9.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Dépenses	Recettes
Chap 041 – art 2031	Opérations patrimoniales (réintégration frais étude salle polyvalente)	7 140.00 €	
Chap 041 – art 2313	Opérations patrimoniales		7 140.00 €
Total section d'investissement		7 140.00 €	7 140.00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- *Adopte à l'unanimité la proposition du Maire*

DELIB n° 2021.12.03 – Salle polyvalente – Approbation du règlement de location

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la nouvelle salle polyvalente de la commune est disponible à la location depuis la mi-octobre. Il présente le projet de règlement de la salle élaboré à partir du travail de la commission Vie locale et associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- *Valide le règlement de la salle polyvalente tel qu'annexé à la présente délibération.*

DELIB n° 2021.12.04 – CCPA - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT

Pour répondre à l'objectif d'amélioration de la performance des marchés publics, Monsieur le Maire propose de constituer un groupement de commandes en application de l'article 8 du code des marchés publics entre la Communauté de Communes du Pays des Achards et certaines des communes membres adhérentes pour la fourniture de carburant.

Une convention entre les communes adhérentes au service et la Communauté de Communes définit les modalités de fonctionnement de ce groupement.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, à l'unanimité,

- *APPROUVE la convention pour le groupement de commandes entre la commune de Martinet la Communauté de communes du Pays des Achards et les communes adhérentes pour la fourniture de carburant.*
- *DESIGNE la Communauté de Communes coordonnatrice du groupement de commande,*
- *AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.*

DELIB n° 2021.12.05 – CESSION D'UNE ACTION DETENUE AU SEIN DE LA SOCIETE ANONYME PUBLIQUE LOCALE « AGENCE DE SERVICES AUX COLLECTIVITES LOCALES DE VENDEE » (ASCLV)

Monsieur le Maire rappelle que la Commune au regard des compétences et des territoires qu'elle a en gestion est actionnaire de la société anonyme publique locale « Agence de services aux collectivités locales de Vendée », ci-après dénommée « l'Agence ».

Pour mémoire, l'Agence a pour objet l'accompagnement exclusif de ses collectivités locales et leurs groupements actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques locales (cf. statuts). A ce titre, elle peut intervenir pour ce qui concerne :

1. la réalisation d'opération d'aménagement au sens de l'article L 300-1 du code de l'urbanisme,
2. la réalisation d'opération de construction (bâtiments, voiries...),
3. et de toute autre activité d'intérêt général permettant d'accompagner les collectivités dans le domaine de leur politique de développement économique, touristique et immobilière.

Suite à la division du nominal des actions décidée par Assemblée Générale Extraordinaire en date du 6 septembre 2016, la commune est actuellement en possession de 2 actions au sein de l'Agence.

Le fonctionnement de l'Agence n'oblige pas à garder plusieurs actions au sein de cette dernière. La détention d'une action permet à elle seule de disposer de l'intégralité des services de l'Agence.

Au vu de ces éléments, le Maire propose :

- De céder une action d'une valeur nominale de 250 € à la commune de Saint-Julien-des-Landes qui souhaite devenir actionnaire de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée.

Le Conseil municipal :

VU le rapport de M. Le Maire ;

VU les statuts de la SAPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée » ;

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1531-1 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- D'AUTORISER la cession d'une action d'une valeur nominale de 250 € à la commune de Saint-Julien-des-Landes souhaitant devenir actionnaire de l'Agence de services aux collectivités locales de Vendée,

- DE DONNER tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mettre en œuvre cette cession d'action, pour signer et accomplir tous actes et formalités nécessaires.

3 - DOSSIERS ET TRAVAUX EN COURS

- **Travaux salle polyvalente** : Point sur la levée des réserves : l'entreprise Poissonnet doit revenir faire de la résine sur le revêtement devant l'entrée de la salle polyvalente. Certaines entreprises sont passées la semaine dernière pour programmer les interventions restant à leur charge, d'autres doivent venir le 14/12/21 et d'autres encore n'ont donné aucunes nouvelles.

Appoint matériel de cuisine : Afin de compléter le matériel disponible et de mieux répondre aux besoins exprimés suite aux premières locations, il est proposé d'acquérir une étuve pour la remise en température des plats chauds, ainsi qu'un chariot à glissière. Le coût est estimé à environ 3 000 € HT. Le conseil donne son accord pour demander des devis auprès de différents fournisseurs.

Rideau de scène : Une entreprise vient faire un autre devis le 14/12/2021.

- **Lotissement Les Broses 2 et 3 – Permis d'Aménager** : Le permis d'aménager sera bientôt déposé en mairie. Mr le Maire présente le plan retenu avec les modifications demandées en commission.

- **Négociation télétravail** : L'accord-cadre signé le 13 juillet 2021, découlant de l'article 14 de la Loi n°2019-828 du 6 Août 2019 portant Transformation de la Fonction Publique, définit le télétravail, précise son sens et les conditions d'accès. Il prévoit également l'obligation pour les employeurs publics d'engager des négociations d'ici le 31 décembre 2021. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur un projet de délibération, qui devra ensuite être approuvé par le Comité Technique du CDG, avant d'être définitivement validé lors d'un prochain conseil.
Le Conseil Municipal valide le projet de délibération tel que présenté.
- **Projet Presbytère** : Présentation Bilan Financier du projet préparé par Mr Delfaud.
- **Colas travaux La Malvergne** : Nécessité de résoudre le problème d'évacuation des eaux des terrains où vont se construire un lotissement de 4 logements. L'entreprise Colas doit réactualiser son devis.
- **Associations : Charte pour l'utilisation du local associations et le prêt du matériel et véhicule** : Présentation du projet de charte préparé par Julien Gaudin, responsable de la commission culture, le Conseil valide le projet tel que présenté.

4 - COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS

- **CCPA :**
 - Compte rendu des diverses commissions de la Communauté de communes du Pays des Achards

5 – QUESTIONS DIVERSES

- **Projet Fover des jeunes** : Un élu de Martinet doit suivre le projet et le faire avancer avec les services de la CCPA. Yann HERBRETEAU doit prendre rendez-vous avec François Loret, responsable bâtiments à la CCPA.
- **Club de Basket** : Demande pour implanter un mobil home faisant office de Club House derrière la salle de sports. Après renseignement auprès du service urbanisme, il n'est pas souhaitable qu'un privé puisse disposer de l'espace public pour y déposer ce type de construction. Le conseil va proposer une rencontre avec le président du basket pour évoquer les solutions alternatives.
- **Evolution poste de travail Camping et Agents Techniques** : suite au passage à 100 % à la mairie de la personne en charge du camping actuellement et au vu des besoins des services techniques, il serait envisagé de recruter une personne qui partagerait son temps entre les deux services.
- **Vidange plan d'eau des Ouches** : réalisée la 4 décembre 2021. Une vanne doit être remplacée pour un montant de 335.00 € HT.
- Annulation des Vœux du Département, ainsi que dans l'ensemble des communes de la Communauté de Communes du Pays des Achards.

Prochaine réunion : 17 janvier 2022

En Mairie le 14 décembre 2021
Le Maire
Michel PAILLUSSON

